

# Règlement

## « Concours Photos #WomenInCulture »

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Paris Musées (ci-après la « société organisatrice »)  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 200 032 779  
dont le siège social est situé au 27 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris

Organise du lundi 13 au dimanche 19 mai, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours photos #WomenInCulture » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme Instagram.com et Twitter.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Les participants devront poster une photo sur Instagram ou sur Twitter la photo d'une œuvre représentant une femme. Cette œuvre devra être exposée dans l'un des musées de la Ville de Paris, notamment :

- Catacombes de Paris
- Musée Bourdelle
- Musée Cernuschi
- Musée Cognacq-Jay
- Musée d'Art moderne de la Ville de Paris
- Musée de la Vie romantique
- Musée Zadkine
- Petit Palais

La photo devra être accompagné du hashtag #WomenInCulture et la mention @parismusees

Il est nécessaire que leur compte soit en public afin de pouvoir consulter leur participation. Si leur compte est privé, il ne sera pas possible de visualiser leur post et leur participation sera considérée comme caduque.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Instagram- pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ni Twitter ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

3 gagnants seront désignés par un jury dans les 7 jours suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera les 3 gagnant(s) parmi les participants ayant :

- Posté une photo sur Instagram ou sur Twitter représentant une œuvre d'une femme
- Apposé le hashtag #WomenInCulture et la mention @parismusees

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 entrée duo pour "Les Catacombes" (13€x2), 1 entrée duo pour l'exposition « Paris Romantique » (13€x2), 1 entrée duo pour l'exposition « Paris Romantique, les salons littéraires » (9€x2)
- 1 entrée duo pour l'exposition « Paris Romantique » (13€x2), 1 entrée duo pour l'exposition « Paris Romantique, les salons littéraires » (9€x2)
- 1 entrée duo pour "Paris Romantique, les salons littéraires » (9€x2)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.